

10 août 2021

**PRÉFÈTE
DES LANDES***Liberté
Égalité
Fraternité*COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉDIGÉ EN CONCERTATION
AVEC LA PRÉFECTURE DES LANDES.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE A DAX DU 13 AU 15 AOÛT 2021

Dans le cadre de la crise sanitaire toujours en cours, les Fêtes de Dax, initialement prévues du 11 au 15 août, sont annulées.

Du 13 au 15 août des spectacles taurins seront organisés par la ville de Dax dans les arènes dont la jauge a été fixée à 5 000 personnes, conformément aux directives de l'Etat. Toros en Dax, se déroulant sur le week end historique de la Feria, la ville a décidé de mettre en œuvre un dispositif garantissant la sécurité et la salubrité du centre ville.

Le dispositif mis en œuvre applique l'arrêté préfectoral 689 du 4 août 2021 portant diverses mesures dans l'espace public dans le département des Landes.

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR LES SPECTACLES TAURINS D'AOÛT

Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux spectacles des 13, 14 et 15 août 2021 se déroulant aux arènes se fait sur présentation d'un pass sanitaire valide. Une large communication a été faite en amont à la billetterie, sur le site internet de la ville et via les réseaux sociaux pour informer le public de cette obligation. Le pass sanitaire sera présenté bien évidemment avec un titre d'identité. Et le port du masque est obligatoire dans les arènes et dans le Parc Théodore Denis.

Le contrôle est effectué en amont des portes des arènes par 4 points d'accès intégrés dans un périmètre définissant une zone protégée.

Fort est de constater que cette mesure est largement comprise par le public. L'expérience récente du spectacle « Le retour des champions » du 6 août a permis de vérifier l'efficacité du dispositif. Néanmoins, il est important de rappeler pour le bon fonctionnement de celui-ci qu'il est demandé au public de bien prendre toutes ses dispositions en arrivant bien en amont et en préparant son pass sanitaire valide et son justificatif d'identité.

MESURES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

CONCERNANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL

- La consommation d'alcool sur les lieux publics et voies publiques est interdite, sauf en terrasses de bars et de restaurants.
- Les bars et restaurants fermeront à 2h et ne disposeront pas d'autorisation d'occupation du domaine public (autres que ceux déjà existants) pour l'installation de buvettes et comptoirs éphémères.
- Obligation de consommer assis à l'intérieur des établissements et en terrasse.
- La vente d'alcool à emporter est interdite à partir de 22h.
- Les associations et peñas ne seront pas autorisées à occuper le domaine public et les licences provisoires de débit de boissons ne sont pas accordées.
- Les marchands ambulants ne sont pas autorisés.

CONCERNANT LES ANIMATIONS ET LA MUSIQUE

- Les animations et les concerts organisés par les associations, bars et restaurants sont interdits.
- La diffusion de musique audible (amplifiée ou non) depuis les espaces publics, est interdite.

CONCERNANT LE CAMPING ET LE STATIONNEMENT

- L'installation de tentes, installation mobiles (type caravane, véhicules aménagés, etc.) sur les espaces publics est interdite.
- Les véhicules mal stationnés seront verbalisés.

Ces mesures s'appuient sur l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux. Les forces de l'ordre constituées par la Police Nationale, des renforts et la Police Municipale seront chargées de faire respecter la réglementation, d'assurer une pédagogie et une veille mais pourront aussi être amenées à intervenir si besoin.

Le week-end du 15 août sera donc un week-end normal, un week-end sans fête, un week-end où le public est invité à assister à des spectacles aux arènes, à se restaurer ou à consommer assis dans les établissements professionnels de Dax, et à laisser sa tenue traditionnelle de festayre blanche et rouge pour l'année prochaine.